

Publié le 08/10/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Délibération n° DEL2024_115

OBJET : Demande de renouvellement et l'extension de l'autorisation d'exploiter la « Carrière du Bois de la Roquette » située sur le territoire de la commune de Bricquebec-en-Cotentin ainsi que l'exploitation d'installations de traitement de matériaux et le défrichage d'une partie des terrains

Exposé

La carrière du Bois de la Roquette, située à Bricquebec-en-Cotentin, exploite un gisement de grès armoricain de qualité et permet, en plus de son exploitation pour les entreprises locales, de fournir un gisement d'appoint pour les chantiers importants, en soutien de la carrière de Montebourg.

La société CARRIÈRES LEROUX-PHILIPPE exploite la carrière du Bois de la Roquette depuis les années 1993. Elle est actuellement concernée par 2 arrêtés d'autorisation :

- L'arrêté du 27 mars 1993 autorisant l'exploitation de la carrière modifié par l'Arrêté Préfectoral Complémentaire du 11 juin 1999 (modifiant les garanties financières),
- L'arrêté du 12 décembre 1995 autorisant la mise en service d'une installation classée de concassage-criblage.

Une grande quantité de gisement étant encore présente sur la carrière du Bois de la Roquette, la prolongation de l'autorisation d'exploiter le site de Bricquebec-en-Cotentin permettra de bénéficier d'un gisement de qualité sur une carrière bien intégrée au paysage (au milieu de nombreux boisements) et ayant déjà mis en place les mesures liées à son ouverture (+ 15 000 arbres plantés sur 12 ha). Enfin, terminer l'exploitation de cette carrière permettra d'accéder à des ressources de granulats sans nécessiter la réouverture d'un site.

Afin de valoriser ces matériaux, la société CARRIÈRES LEROUX-PHILIPPE va employer un groupe mobile placé au pied des fronts.

Il est à noter que la carrière du Bois de la Roquette présente des atouts qui justifient le renouvellement du droit d'exploiter sollicité par la société CARRIÈRES LEROUX-PHILIPPE :

- site localisé en zone rurale et isolé de l'habitat périphérique,
- carrière déjà compensée par de nombreux boisements,
- site bien intégré dans le paysage.

En complément d'un apport local de matériaux, la carrière du Bois de la Roquette fournit un gisement d'appoint pour les chantiers importants, en soutien de la carrière de Montebourg.

De plus, une fois le gisement du site de Montebourg épuisé, la carrière de Bricquebec-en-Cotentin sera suffisamment dimensionnée pour la remplacer et continuer à approvisionner le secteur.

La présente demande est faite pour une durée de 30 ans et concerne :

Délibération n° DEL2024_115

- le renouvellement du droit d'exploiter la carrière du Bois de la Roquette sur une surface de 23,5 ha (22,7 ha + 0,8 ha pour la plateforme des installations),
- l'extension de la carrière du Bois de la Roquette sur une surface de 0,8 ha environ,
- la conservation de la production maximale de 600 000 t/an et mise en place d'un seuil de 200 000 t/an en moyenne (aucun seuil actuellement cité),
- l'accueil de déchets inertes extérieurs pour le remblaiement de la fosse,
- conservation des rubriques 2515 (traitement) et 2930 (atelier), ajout de la rubrique 2517-1 et suppression des rubriques 4734 (stockage GNR) et 1435 (station-service).

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L.122-1 et suivants, L.123-1 et suivants, L.181-1 et suivants, L.512-1 et suivants, R.122-1 et suivants, R.123-1 et suivants, R.181-1 et suivants, R.214-1 et suivants, R.512-1 et suivants ;

Vu la nomenclature des installations classées pour l'environnement (ICPE), codifiée à l'annexe de l'article R.511-9 du Code de l'Environnement ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.214-1 et suivants et R.214-1 et suivants relatifs aux installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) ;

Vu le Code forestier, notamment ses articles L.341-1 et suivants ;

Vu le Code minier et l'ensemble des textes pris pour son application ;

Vu le Code des Relations entre le public et l'administration ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique, de participation du public par voie électronique et de concertation préalable ainsi que des déclarations d'intention prévus par le code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 93-1643 du 27 mars 1993 modifié le 11 juin 1999 autorisant la société LEROUX-PHILIPPE SA à exploiter une carrière de grès sur le territoire de la commune de Bricquebec-en-Cotentin jusqu'au 27 mars 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 23-77 du 23 mai 2023 complémentaire à l'arrêté du 27 mars 1993 susvisé prolongeant l'autorisation d'exploiter jusqu'au 11 juin 2024 la carrière de grès située au lieu-dit « Le Bois de la Roquette » sur la commune de Bricquebec-en-Cotentin au bénéfice de la société CARRIÈRES LEROUX-PHILIPPE ;

Vu le dossier de demande d'autorisation environnementale accompagné d'une étude d'impact déposé sur la plateforme Service-Public.fr le 31 juillet 2023 par la société CARRIÈRES LEROUX-PHILIPPE dont le siège social est sis Le Mont Rogneux - 50310 MONTEBOURG – portant sur le renouvellement et l'extension de la demande d'autorisation d'exploiter la « Carrière du Bois de la Roquette » et l'exploitation d'installations de traitement de matériaux situées sur le territoire de la commune de Bricquebec-en-Cotentin ainsi que sur le défrichement d'une partie des terrains ;

Vu la suspension de délai de la phase d'examen le 25 août 2023 et la réception des compléments le 19 décembre 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral complémentaire n° 24-090-NB du 16 mai 2024, prolongeant la durée d'exploitation de la carrière d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2024 ;

Vu la consultation des services en application des articles R.181-19 à R.181-32 du code de l'Environnement ;

Vu l'avis de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) en date du 4 mars 2023, modifié le 18 juin 2024 ;

Vu l'avis délibéré n° 2024-5236 du 7 mars 2024 de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) transmis le 8 mars 2024 à la société CARRIÈRES LEROUX-PHILIPPE ;

Vu la suspension de délai de la phase d'examen le 8 mars 2024 dans l'attente du mémoire en réponse ;

Vu le mémoire en réponse de la société CARRIÈRES LEROUX-PHILIPPE reçu le 29 mai 2024 ;

Vu le rapport du centre national de la propriété forestière (CNPFF) du 4 avril 2024 ;

Vu le rapport de fin de la phase d'examen en date du 4 juin 2024 de l'inspection des installations classées de l'unité départementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Normandie déclarant la recevabilité du projet ;

Vu la décision en date du 20 juin 2024 de la présidente du tribunal administratif de Caen désignant un commissaire-enquêteur et un suppléant pour l'enquête relative au projet susvisé ;

Considérant l'arrêté préfectoral n° 24-116-NB en date du 8 juillet 2024 portant ouverture d'une enquête publique unique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société CARRIÈRES LEROUX-PHILIPPE pour le renouvellement et l'extension de l'autorisation d'exploiter la « Carrière du Bois de la Roquette » située sur le territoire de la commune de Bricquebec-en-Cotentin ainsi que l'exploitation d'installations de traitement de matériaux et le défrichement d'une partie des terrains ;

Considérant que la société CARRIÈRES LEROUX-PHILIPPE exploite la carrière depuis les années 1993 ;

Considérant que le projet de renouvellement et d'extension ainsi que l'exploitation d'installations de traitement de matériaux et le défrichement d'une partie des terrains porte sur la même unité foncière ;

Considérant qu'une remise en état du site est prévue ;

Étant précisé que l'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique est disponible sur le site internet du registre dématérialisé : <https://www.registredemat.fr/ep-carriere-bricquebec-en-cotentin> ;

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 175 - Contre : 0 - Abstentions : 6) pour :

- **Donner** un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société CARRIÈRES LEROUX-PHILIPPE pour le renouvellement d'une durée de 30 ans et l'extension de l'autorisation d'exploiter la « Carrière du Bois de la Roquette » située sur le territoire de la commune de Bricquebec-en-Cotentin ainsi que l'exploitation d'installations de traitement de matériaux et le défrichement d'une partie des terrains sous réserve de respecter les prescriptions de la DDTM notamment pour mettre en place :
 - des mesures de création de boisement dans un rayon de 30 km du lieu de défrichement ;
 - un dispositif de suivi permettant de s'assurer de l'efficacité des mesures d'évitement et de réduction des impacts du projet sur la biodiversité et des mesures correctives ;
 - un dispositif de suivi d'analyse des eaux rejetées ;
 - un suivi annuel faune-flore-habitats sur le site de la carrière et ses abords ;
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

David MARGUERITTE

Alexandrina LE GUILLOU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU**26 SEPTEMBRE 2024**

Date d'envoi de la convocation : le 16/09/2024

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 158

Nombre de votants : 177

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : LE GUILLOU Alexandrina

L'an deux mille vingt quatre, le jeudi 26 septembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

Etaient présents :

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence (Jusqu'à 21h00), VIDEGRAIN Arlette suppléante de AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BERHAULT Bernard, BERNARD Christian (Jusqu'à 20h24), BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOUSSELMAME Nouredine, BRANTHOMME Nicole, BRANTONNE Pascal, BRIENS Eric, BRISSET Franck (Jusqu'à 20h19), BROQUAIRE Guy, BUHOT Sophie, BURNOUF Elisabeth, CRIQUET Anne suppléante de CAILLOT Annick, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud (A partir de 18h25), CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, RÉTHORÉ Patrick suppléant de CRESPIN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUVAL Karine (Jusqu'à 19h31), FAGNEN Sébastien, FAUDEMERE Christian, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANCOISE Bruno, GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMEL Estelle, HAMON Myriam, HAMON-BARBÉ Françoise, HARDY René, HAYÉ Laurent (A partir de 18h22), HEBERT Dominique, HELAOUET Georges, HERVY Isabelle, HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HUREL Karine, HURLLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOUANNEAULT Tony, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE POITTEVIN Lydie, LEBRETON Robert, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François (A partir de 18h32), LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis (A partir de 18h31), LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand (A partir de 18h25), LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LELONG Gilles, LELOUEY Dominique, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMOIGNE Sophie, LEMOINE Morgan, LEMONNIER Charles suppléant de LEMONNIER Hubert, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, DURUEL Christophe suppléant de LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, FONTAINE Isabelle suppléante de MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, COUVREUR Pascale suppléante de MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, OLIVIER Stéphane, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, VAUTIER Lionel suppléant de PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège,

POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc suppléant de RENARD Jean-Marie, ROCQUES Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, RONSIEN Chantal, ROUELLÉ Maurice, BOURY Frédérique suppléante de ROUSSEAU François, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMON François, SIMONIN Philippe, SOINARD Philippe, SOLIER Luc, SOURISSE Claudine, TARIN Sandrine (A partir de 19h08), TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TINCELIN Christiane, TOLLEMER Jean-Pierre, VARENNE Valérie, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas, VIVIER Sylvain.

Ont donné procurations

AMIOT Florence à PERRIER Didier (A partir de 21h00), ARRIVÉ Benoît à HEBERT Dominique, BALDACCI Nathalie à LANGLOIS Hubert, BELLIOU DELACOUR Nicole à DENIS Daniel, BERNARD Christian à BERHAULT Bernard (A partir de 20h24), BOTTA Francis à HELAOUET Georges, BRISSET Franck à FIDELIN Benoît (A partir de 20h19), DUBOST Nathalie à GUILLEMETTE Nathalie, DUVAL Karine à FAGNEN Sébastien (A partir de 19h31), GOURDIN Sédrick à POIGNANT Jean-Pierre, GRUNEWALD Martine à BOUSSELMAME Noureddine, HEBERT Karine à BROQUAIRE Guy, LE CLECH Philippe à GERVAISE Thierry, LAMOTTE Jean-François à GANCEL Daniel, LECOQ Jacques à PARENT Gérard, LEFER Denis à MARTIN-MORVAN Véronique (Jusqu'à de 18h31), LEJEUNE Pierre-François à VASSAL Emmanuel, LEONARD Christine à LE DANOIS Francis, LEPOITTEVIN Gilbert à SOURISSE Claudine, PECORARO Yvonne à VIVIER Nicolas, PIC Anna à GENTILE Catherine, TARIN Sandrine à FRANCOISE Bruno (Jusqu'à 19h08), VANSTEELANT Gérard à LE GUILLOU Alexandrina.

Absents/Excusés :

BROQUET Patrick, FALAIZE Marie-Hélène, GOSSELIN Bernard, GROULT André, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LE PETIT Philippe, LEMONNIER Thierry, LESEIGNEUR Jacques, LETERRIER Richard, MABIRE Caroline, PERROTTE Thomas.